

Léon XIII et *Rerum novarum* : aux sources du christianisme social

Léon XIV l'a clairement dit dans son premier discours au Collège des cardinaux: «J'ai choisi de prendre le nom de Léon XIV (...) principalement parce que le pape Léon XIII, dans sa célèbre encyclique *Rerum Novarum*, a abordé la question sociale dans le contexte de la première grande révolution industrielle. De nos jours, l'Eglise offre à chacun le trésor de son enseignement social en réponse à une nouvelle révolution industrielle et aux évolutions dans le domaine de l'intelligence artificielle, qui posent de nouveaux défis pour la défense de la dignité humaine, de la justice et du travail.»

Successeur du très conservateur et intransigeant Pie IX, Léon XIII, pape de 1878 à 1903, a compris les enjeux du monde moderne sans être pour autant en rupture avec la doctrine catholique. Il reste notamment convaincu que le pouvoir temporel a son fondement en Dieu et condamne donc le principe de base de la démocratie qui l'attribue au peuple. Mais il sait aussi que l'Eglise, en butte à l'anticléricalisme qui progresse, ne peut s'isoler du monde. Il préconise donc le ralliement des catholiques à la République, notamment en Italie et en France. On met également à son crédit une ouverture à la recherche scientifique et historique comme à l'étude critique de la Bible.

Mais on garde de lui particulièrement la référence à son encyclique *Rerum Novarum* (1891), qu'on peut considérer comme la base d'une doctrine sociale de l'Eglise. C'est un texte très concret: on y parle de salaires, de propriété privée, du rôle des patrons et ouvriers, de l'Etat, des syndicats, de la famille.

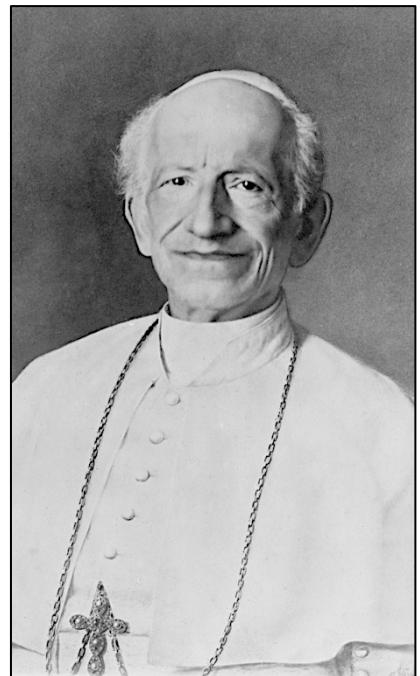
Léon XIII y constate que «les sentiments religieux du passé ont disparu des lois et des institutions publiques»; que les travailleurs «sans défense, se sont vu, avec le temps, livrer à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée.» Il critique aussi «la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.»

Mais il condamne aussi le socialisme, fondé sur la lutte des classes et «la haine jalouse des pauvres contre les riches.» Cette idéologie «souverainement injuste» qui «viole les droits légitimes des propriétaires, dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.»

Léon XIII propose une troisième voie qui refuse autant la collectivisation, qui nie l'individualité de l'être humain, que les excès du libéralisme économique, qui n'assure pas les besoins fondamentaux de tous les travailleurs. Il demande la participation de tous, mais chacun à sa place !, à l'économie. L'ouvrier respecte son patron qui ne le traite pas en esclave. Il place au centre du système la famille, qui a droit à des conditions de vie satisfaisantes pour assumer son rôle de cellule de base de la société. L'Eglise a la responsabilité de montrer l'exemple en s'inspirant des premiers temps du christianisme.

La critique des marxistes et socialistes n'a pas été tendre à l'égard de Léon XIII et de son encyclique. On pouvait difficilement s'associer à la défense absolue de la propriété privée, au devoir d'obéissance à l'égard du patronat et du père de famille, à la patience face aux injustices, à l'amour du prochain opposé à la lutte des classes, à la prétention de l'Eglise d'être un modèle de fraternité.

Si ce texte ne fonde de loin pas un socialisme chrétien, il ouvre cependant clairement la voie à un engagement social des catholiques qui sort de la charité des bonnes œuvres: il faut agir, et pas seulement spirituellement, sur les conditions sociales et politiques. Cette position apparaît, à la même époque dans le christianisme social protestant. Ces deux variantes du christianisme social seront à l'origine de nombreuses œuvres et missions, pas toujours exemptes de visions paternalistes et moralisantes au début, mais qui seront aussi à la base de mouvements plus clairement orientés. Notre mouvement des Socialistes chrétiens - Chrétiens de gauche est un héritier du christianisme social protestant, la théologie de la libération du christianisme social catholique.



Léon XIII (© Commons Wikimedia)

Léon XIII n'aurait pas adhéré aux Chrétiens de gauche romands, comme François et Léon XIV d'ailleurs. Mais on peut lui reconnaître le mérite d'avoir fait accomplir un pas de géant à l'Eglise catholique. Et nous espérons que son homonyme actuel contribuera à faire avancer les chrétiens dans l'exigence de justice.

J.-F. Martin

Quelques extraits de *Rerum novarum*

Le texte complet est facilement disponible en latin ou en français, sur internet, en tapant «*rerum novarum* texte» sur votre moteur de recherche.

La version latine débute par «*Rerum novarum semel excitata cupidine quae diu quidem commovet civitates...*» et selon l'habitude, les premiers mots sont devenus le titre.

«Le désir de nouveautés qui depuis longtemps s'est emparé des sociétés et les tient dans une agitation fiévreuse [*sens des mots latins cités ci-dessus*] devait, tôt ou tard, passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale. En effet, l'industrie s'est développée et ses méthodes se sont complètement renouvelées. Les rapports entre patrons et ouvriers se sont modifiés. La richesse a afflué entre les mains d'un petit nombre et la multitude a été laissée dans l'indigence. Les ouvriers ont conçu une opinion plus haute d'eux-mêmes et ont contracté entre eux une union plus intime. Tous ces faits, sans parler de la corruption des mœurs, ont eu pour résultat un redoutable conflit. (...)

Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritées. (...)

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour eux une protection. Les sentiments religieux du passé ont disparu des lois et des institutions publiques et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vu, avec le temps, livrer à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue accroître encore le mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain et d'une insatiable cupidité. À tout cela, il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires. (...)

Les socialistes, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre les riches. Ils prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous, et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat. Moyennant ce transfert des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs avantages, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. (...)

Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à la classe ouvrière elle-même, si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social. De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un métier, le but immédiat visé par le travailleur, c'est d'acquérir un bien qu'il possédera en propre et comme lui appartenant. (...)

L'erreur capitale, dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemis-nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une affirmation à ce point déraisonnable et fausse que la vérité se trouve dans une doctrine absolument opposée. (...)

Parmi ces devoirs, voici ceux qui regardent le pauvre et l'ouvrier. Il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. Il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne. Ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions. Il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours mensongers, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes.

Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme, relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne restituer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux patrons, il revient de veiller à ce que l'ouvrier ait un temps suffisant à consacrer à la piété; qu'il ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie. Il est encore défendu aux patrons d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. (...)

Enfin, les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre, et que son avoir est plus sacré parce que plus modique. (...)»